



A l'attention des Arbitres du District de Football de la Corrèze

Madame, Monsieur,

Les Commissions Départementales Médicale et de l'Arbitrage vous adressent, en pièce jointe, **le Dossier Médical Arbitrage (DMA)** pour la saison 2024/2025 avec 3 cas de figure selon votre âge (se reporter à la Notice en préambule du DMA).

De plus, **pour ceux qui ne l'ont pas encore fourni, l'échographie cardiaque est OBLIGATOIRE, et ce quel que soit l'âge** (une seule fois dans la carrière).

Vous devez dès maintenant planifier vos rendez-vous médicaux, compte tenu des délais d'attente importants des praticiens.

Après la visite médicale ou après avoir rempli le questionnaire médical et le questionnaire de santé, les dossiers sont à adresser par courrier à

**DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE
35 Rue Léon Branchet
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE**

Tout dossier médical INCOMPLET ou NE RESPECTANT PAS LES EXIGENCES sera refusé par la Commission Départementale Médicale.

D'autre part, votre club d'appartenance doit vous transmettre la demande de licence Arbitre **dématérialisée**.

L'**arbitre indépendant** transmettra sa demande de licence Arbitre au District (avec le chèque de cotisation de 30€).

Cordialement.

Docteur Omar MOUMNI
Médecin Départemental du District

Hervé DUPUY
Président de la CDA

* le dossier médical est également téléchargeable sur le site internet du District de Football de la Corrèze => rubrique Documents => Documents généraux => catégorie Arbitrage.